

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

N° 2018-247

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Matière : Commande
publique

Sous matière :
Délégation de service
public

OBJET :
RAPPORT
ANNUEL 2017
DU
DELAGATAIRE
DE LA GESTION
ET DE
L'EXPLOITATION
DU SERVICE
PUBLIC DU
CINEMA DANS
LA HALLE AUX
GRAINS – PRISE
D'ACTE

Séance du Conseil Municipal du 27 septembre 2018,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, BARTHES Chantal, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOU Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme CHABERT Sabine donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. DEMANGEOT François,
Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à Mme GUILHEM Evelyne,
Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Secrétaire : Mme SOULIER Agnès,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL
EN DATE DU : 21.09.2018

AFFICHAGE EN DATE
DU : 21.09.2018

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 04 OCT. 2018

Monsieur le Maire informe que, conformément aux dispositions de l'article L1413-1 du CGCT, la Commission Consultative des Services publics Locaux (CCSPL) s'est réunie en Mairie de Castelnaudary le 29 juin 2018, afin d'étudier le rapport annuel d'activités 2017, présenté par Véo cinéma, délégataire titulaire de la Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation d'une activité cinématographique dans la Halle aux Grains.

Monsieur le Maire présente les principaux commentaires formulés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux :

Le rapport annuel montre des engagements contractuels toujours tenus par le délégataire :

- Forte présence de la programmation Art et Essai (54% de l'ensemble des films projetés)
- Diversité cinématographique (films américains, français, européens et extra-européens) et richesse des thèmes
- Politique cinématographique souhaitée par la Ville :
 - Synergies avec le monde associatif local

- o Travail en direction de tous les publics scolarisés
- o Animations proposées au jeune public au-delà du public scolarisé
- o Nombreux festivals
- o Soirées thématiques
- o Soirées débat...

Les données du rapport témoignent d'un dynamisme sans relâche, avec notamment un nombre d'entrées (20 279) bien au-delà des objectifs prévus par la convention (9000) et qui augmentent progressivement depuis 2013. Pour la première fois le cap des 20 000 entrées a été franchi, alors même que la fréquentation de l'année 2017 enregistrait une baisse au niveau national. Ceci montre un intérêt croissant des publics pour l'activité cinématographique à Castelnaudary.

La programmation Art et Essai représente 42% des entrées.

Les chiffres suivants attestent encore de ce professionnalisme :

- 706 séances sur 52 semaines (694 en 2016)
- 265 films différents diffusés sur 52 semaines (245 films en 2016)
- 144 films Art et Essai (120 en 2016)
- 15 avant-premières
- 21 sorties nationales

Il faut rappeler que ces résultats sont obtenus malgré les contraintes de la Halle aux Grains ne permettant pas la diffusion d'œuvres les vendredis et samedis soir, fortement porteurs.

Le tarif moyen s'élève à 4.61 € TTC en 2017, en baisse par rapport à 2016 (4.77€) et 2015 (4.89€) ce qui rend l'accès du cinéma au plus grand nombre pour une programmation riche et très diversifiée, accompagnée de nombreuses animations.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir prendre acte du rapport annuel du délégataire.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

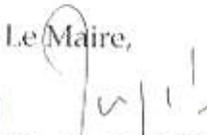
PREND ACTE du rapport annuel du délégataire, conformément aux dispositions prévues à l'article L1411-3 du CGCT.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre
Pour extrait conforme au registre.
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L 2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 27 septembre 2018.



Le Maire,

Patrick MAUGARD